

Contournement autoroutier d'Arles

Groupe de travail « Échangeurs et rétablissements »

– 17 mai 2013 –

Éléments de synthèse

SOMMAIRE

1. Participants.....	1
2. Ordre du jour	2
3. Synthèse des échanges	2
4. Relevé de décisions et prochaines échéances.....	5

1. PARTICIPANTS

Jean-Luc MASSON, ville d'Arles

Aline MARTIN, ville d'Arles

Jacqueline QUIGNARD, ville de St-Martin-de-Crau

Daniel PETITJEAN, ville de St-Martin-de-Crau

Jean-Charles HILLE, CCI du Pays d'Arles

Alain BEAUMONT, ACCM

Vincent RAMON, CCC de St-Martin-de-Crau

Jean-Marie CAILLOT, CCC de St-Martin-de-Crau

Joël METZ, Conseil Général 13

Emmanuelle GUILLOT, Conseil Général 13

Michel LEMEUR, CIQ de la Roquette

Pierre LOICHOT, ASSPB

Albert LAUGIER, ASSPB

Nadia FABRE, DREAL PACA

Philippe BLANC, DREAL PACA

Sébastien CARALP, DDTM 13

Arnaud VERQUERRE, CETE Méditerranée

Valérie GRENET, SYSTRA

Blandine PERICHON, Nicaya conseil

Eloïse KANTE, Nicaya conseil

2. ORDRE DU JOUR

- Rappel du processus de travail engagé
- Problématique d'accès à la Camargue
- Échangeur RN 568 / RD 573 (Raphèle/Fos-sur-Mer)
- Autres réflexions
- Pour la suite

3. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

En introduction, la DREAL PACA et les participants ont convenu que les réflexions menées dans le cadre des précédentes séances du groupe « échangeurs et rétablissements » avaient permis d'aborder l'ensemble des problématiques à traiter et de définir des pistes de solutions suffisantes. Il n'est pas prévu de séance de travail supplémentaire sur cette thématique. Toutefois des rencontres bilatérales avec les différents acteurs du territoire restent à programmer pour l'optimisation de certaines solutions proposées en groupe de travail.

Après une présentation des éléments figurant au support projeté en séance et joint à la présente synthèse, des échanges ont eu lieu entre les participants.

Aires de services

- Le comité communal de concertation de St-Martin-de-Crau informe le maître d'ouvrage que le propriétaire du terrain du Mas Boussard a fait faire des inventaires faune/flore en 2012. La DREAL PACA indique qu'elle souhaiterait pouvoir les consulter à titre informatif en supplément des prospections complémentaires menées par l'écologue sur ce secteur dans le cadre du projet de contournement.

Desserte du PNR de Camargue

- Le maître d'ouvrage a rencontré le PNR de Camargue le 11 février dernier pour présenter les réflexions menées dans le cadre du groupe de travail sur la problématique d'accès à la Camargue et par là même au PNR de Camargue.

- Pour le PNR de Camargue :
 - il n'est pas souhaitable que la RD37 devienne une porte d'entrée en Camargue car cette route doit rester une simple « voie de découverte ». Par ailleurs, elle ne dessert pas la maison du Parc ;
 - l'aménagement d'un giratoire de retournement sur la RD572n à l'intérieur du Parc n'est pas une solution satisfaisante car a priori non conforme à la charte de ce dernier. La DREAL a répondu que cet aménagement sera très réduit, sans risque d'urbanisation (simple raquette de contournement sans connexion avec d'autres voies) et permettra de réduire le trafic sur la RD37 en invitant les usagers qui se seraient engagés sur la RD572n pour rejoindre la Camargue à faire demi-tour en direction du carrefour du Vittier et de la RD570.
- La proposition faite par la DREAL PACA permet de préserver une certaine équité d'accès entre les Saintes-Maries-de-la-Mer et les Salins de Giraud (itinéraires équivalents en longueur).
- Pour la ville d'Arles, la proposition du PNR de Camargue (sortie au Vittier en venant de l'Est) n'est pas acceptable car elle induirait un trafic supplémentaire en traversée de ville sur la RN 113 requalifiée. Les contraintes de desserte locale ne doivent pas renvoyer le trafic sur le pont de Trinquetaille et la RN 113 requalifiée.
- Le PNR de Camargue doit transmettre au maître d'ouvrage ses données de trafic afin qu'il puisse évaluer la part de touristes par rapport à la part des locaux et habitués sur les différentes voies d'accès au parc.
- Par ailleurs, une signalisation adaptée devra être mise en place pour signaler l'accès à la Camargue.

Échangeur RN 568 / RD 573

- ❑ L'ACCM regrette que le giratoire proposé par le maître d'ouvrage ne se situe pas 300 m plus au Sud, ce qui aurait permis d'y intégrer le futur accès à la zone logistique de Saint-Martin-de-Crau. Le maître d'ouvrage précise que ce giratoire a uniquement vocation à répondre à la problématique de l'accès à Raphèle et de la sécurisation de l'itinéraire dans le cadre des rétablissements à faire en lien avec le projet de contournement. Il n'est donc pas souhaitable de s'éloigner trop de l'emprise du projet.

- L'ACCM précise que la création d'un nouvel accès à la zone logistique répond à un enjeu de sécurité important puisqu'à ce jour, la zone logistique n'est desservie que par une entrée et une sortie.
 - Une réflexion est à prévoir avec l'ACCM et les deux exploitants (DIRMED et Conseil Général) pour présenter les avantages et inconvénients de chaque solution, en prenant en considération qu'intégrer un accès à la zone logistique sur cet échangeur en créant un accès qui n'existe pas actuellement alourdira le projet.
 - Pour la ville d'Arles, toute orientation pouvant représenter un danger juridique pour le projet est à éviter sauf s'il est possible de la justifier. Il est impératif d'associer tous les acteurs concernés à cette réflexion.
- ❑ Les participants ont pu exposer leurs inquiétudes quant à l'impact du futur giratoire sur la qualité de vie des riverains. Le maître d'ouvrage rappelle que le giratoire n'aura pas nécessairement un impact négatif en termes de qualité de vie puisqu'il permettra notamment une diminution de la vitesse et une sécurisation de l'itinéraire sans créer par ailleurs de nouveaux trafics.

Requalification de la RN113

La ville d'Arles concerta la population sur l'avancée des études. Des groupes de travail par secteurs géographiques sont mobilisés dans la définition du scénario qui sera présenté au comité de pilotage avant l'été. Des premiers principes d'aménagement seront présentés ensuite.

Évolution et desserte des quartiers de Fourchon et Pont-de-Crau

- ❑ L'étude menée par la ville d'Arles n'est pas centrée uniquement sur l'évolution de la desserte de ces quartiers. Elle alimente la réflexion sur la restructuration du secteur, de sa desserte, l'aménagement du territoire.
- ❑ Le diagnostic a été réalisé et le travail sur les scénarios va commencer. Un premier retour sera fait au mois de septembre.
- ❑ Un des objectifs de ces réflexions, en lien avec le projet de contournement autoroutier, est d'envisager les aménagements qui permettront de décharger en

partie le giratoire de Pont de Crau des trafics de desserte locale Est-Ouest (notamment par l'aménagement de circuits empruntant la RN 113 requalifiée).

Réflexions menées par le Conseil Général 13

- ❑ Le projet de doublement de la RD 570n en est au stade des études préalables. Le Conseil Général signale toutefois des difficultés sur les problématiques géotechniques et hydrauliques. Le SYMADREM doit fournir son étude de ressuyage.
- ❑ Les solutions envisagées par le Conseil Général 13 pour le giratoire de Pont-de-Crau, en lien avec les réflexions menées par la ville d'Arles sur la desserte du quartier, ne permettront pas de répondre à toutes les problématiques identifiées sur le secteur. Elles devront s'articuler avec d'autres mesures de réaménagement.
- ❑ Le projet de déviation de la RD 35 : l'analyse des offres de maîtrise d'œuvre est en cours, le Conseil Général attend les études de ressuyage du SYMADREM.

4. RELEVÉ DE DÉCISIONS ET PROCHAINES ÉCHÉANCES

- ❑ Une réunion technique relative à l'optimisation de l'échangeur RN 568 / RD 573 aura lieu **le 29 mai à 14h** dans les locaux de l'ACCM. Elle associera la DREAL PACA, l'ACCM, la DIRMED, le Conseil Général, et les villes d'Arles et St-Martin-de-Crau.
- ❑ Un comité technique se réunira le 19 juin à 14h en préparation du comité de suivi qui aura lieu le 4 juillet prochain à 10h, salle d'honneur de la mairie d'Arles.
- ❑ Les conclusions de la Commission Mobilité 21 sont attendues pour le mois de juin.
- ❑ L'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique est envisagée pour 2014.